

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2023

**Sous la présidence de :** Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

**Autres membres présents :** Madame Danièle CARLIER-MISRAHI – Madame Anne-Marie BAUDON – Madame Catherine MARCY – Monsieur Jean-Bernard HARENG – Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT – Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Aya KOFFI - Monsieur El Abbès SEBBAR.

**Étaient excusé(es) :** Madame Jasmine COOCHE (pouvoir à M. HARENG) - Monsieur Jean-Claude COSSET (pouvoir à Mme KOFFI). Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) - Madame Françoise COHEN (pouvoir à Mme BAUDON) - Monsieur Eric PASQUIER (pouvoir à M. JULHES) - Madame Delphine CHARIER.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Bernard HARENG.

Dates de convocation.....	18 décembre 2023
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	16
Nombre de votants.....	16
Pour.....	16
Contre .....	0
Abstention.....	0

**N°13 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – BUDGET PRINCIPAL – DECISION  
MODIFICATIVE N° 4**

Le Conseil d'Administration sur propositions du Président,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

Diverses demandes composent cette ultime décision modificative de l'année 2023. De nouvelles recettes permettent de couvrir des dépenses supplémentaires. Ces recettes supplémentaires sont constituées par :

- Une subvention exceptionnelle versée par la Ville de La Rochelle pour un montant de 1 880 000 € permettant de couvrir des dépenses d'exploitation (fluides, entretien et maintenance, formation, frais de déplacement) supplémentaires, ainsi que des dépenses de personnel (augmentation du point d'indice, versement de la prime de pouvoir d'achat, chèques déjeuners etc...),
- Des subventions supplémentaires pour un montant de 10 284 € (ANDES, BIOCOOP, DEETS et CD 17) pour l'épicerie solidaire permettant de couvrir des dépenses d'alimentation,
- Une subvention de l'université de La Rochelle pour un montant de 6 000 € pour l'hébergement temporaire d'étudiants en carence de logement à la rentrée universitaire 2023,
- Un remboursement de la société UP COOP (chèques déjeuners) pour un montant de 7 148,74 €,
- Des écritures de refacturation de personnel pour un montant de 1 378 972,23 €.
- Des remboursements de mise à disposition d'un agent à la VLR non prévus au budget 2023 pour un montant de 29 718 €

